

Canada
Province de Québec
MRC du Domaine-du-Roy

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté du
Domaine-du-Roy, tenue au Centre des loisirs de La Doré, situé au 4951, rue des
Saules à La Doré, le mardi 11 juin 2024.

Étaient présents à cette réunion :

M.	Serge Bergeron	Maire de Roberval
M ^{me}	Marie-Noëlle Bhérer	Mairesse de Saint-Prime
M.	Bernard Boivin	Représentant de Saint-Félicien
M.	Dany Bouchard	Représentant de Saint-Félicien
M.	Luc Chiasson	Maire de Chambord
M ^{me}	Claire Desbiens	Mairesse de Saint-André
M.	Luc Gibbons	Maire de Saint-Félicien
M.	Ghislain Laprise	Maire de La Doré
M ^{me}	Claudie Laroche	Représentante de Roberval
M ^{me}	Cindy Plourde	Mairesse de Saint-François-de-Sales

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Yanick Baillargeon, préfet.

MM. Mario Gagnon, directeur général, Steeve Gagnon, directeur général adjoint,
Danny Bouchard, directeur de l’aménagement du territoire, et M^{me} Andrée-Anne Guay,
conseillère en communication, assistent également à la séance.

Point n° 1 de l’ordre du jour
Ouverture de la séance

M. Yanick Baillargeon débute la séance en souhaitant aux personnes présentes la plus
cordiale bienvenue.

Point n° 2 de l’ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2024-164

Sujet : Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par M^{me} Claire Desbiens, appuyé par M. Dany Bouchard et résolu à
l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour de la présente réunion soit accepté tel que
présenté en y ajoutant les points suivants :

- 7.12 Nomination – Comité de développement;
- 17.1 Motions de remerciements – M. Mario Gagnon.

Point n° 3.1 de l’ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2024-165

Sujet : Ratification du procès-verbal de la séance du 14 mai 2024

Il est proposé par M. Ghislain Laprise, appuyé par M^{me} Claudie Laroche et résolu à
l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance du 14 mai 2024 soit ratifié
par le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy.

Point n° 4 de l’ordre du jour
Sujet : Période de questions préenregistrées

Aucune question préenregistrée n’a été déposée.

Point n° 5.1 de l’ordre du jour
Sujet : Résumé de la correspondance

Le résumé de correspondance comprenant les lettres n°s 1 à 8 a été transmis antérieurement à la réunion.

Point n° 5.2 de l’ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2024-166

Sujet : Acceptation des comptes et des engagements

Il est proposé par M. Luc Chiasson, appuyé par M. Bernard Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers que la liste des comptes et des engagements ci-après énumérés soit acceptée.

Liste des comptes
1^{er} au 31 mai 2024

Baillargeon, Yanick	482,87	\$
Bouchard, Danny	314,49	
Desbiens, Charles	424,96	
Doucet, Odrey	284,01	
Fortin, Annie	1 136,54	
Gagnon, Mario	304,32	
Gagnon, Steeve	200,50	
Garneau, Pierre	116,48	
Gibbons, Luc	60,00	
Guay, Andrée-Anne	106,16	
Larouche, Sophie	232,96	
Leclerc, Francis	235,63	
Maltais, Simon	147,68	
Prince, Dany	54,08	
Privé, Guy	101,68	
Simard, Jean	340,64	
Thibeault, Nadia	617,13	
Total fonds MRC	<u>5 160,13</u>	\$
 Ville de Saint-Félicien	 1 927,31	 \$
Total fonds TNO	<u>1 927,31</u>	\$
 Castonguay, Marie-Eve	 20,10	 \$
Lajoie, Marc-Antoine	380,43	
Total fonds villégiature	<u>400,53</u>	\$
 Total des fonds	 <u>7 487,97</u>	 \$

Liste des engagements
1^{er} au 31 mai 2024

FL-000005	Bottes, lunettes	LCR80	213,58	\$
JB-000010	PAC MIFI HON. SARA	INTE50	28 743,75	
JB-000011	FRR- MOB. TERR.	MISS50	40,00	
JB-000012	SAD - LUNCH RENCONTR	LAFO65	139,11	
JB-000013	Frais rencontre MRC	BRAS20	35,36	
MG-000018	Cotisation annuelle	RSL50	530,00	

Liste des engagements 1 ^{er} au 31 mai 2024			
MG-000019	Hommage 2024 gala an	SOCI44	500,00
MG-000020	Tournois de Golf des	CITE50	500,00
MG-000021	Dépenses mois mai	VISA-DG	1 984,07
MG-000022	Dépense mois de mai	VISA-PF	1 090,86
MG-000023	Prévention incendie	CAIN52	4 489,08
MG-000024	Sauvetage nautique	CONS40	369,52
OD-000004	Brunch billet	SYND60	90,00
OD-000005	Encarts développement	IMPR50	109,23
SG-000014	Folks mois	FOLK80	322,05
SG-000043	Consultation générale	CAIN52	339,90
SG-000051	Hydro-Québec	HYDR33	939,70
SG-000052	Pitney Bowes	PITN	704,85
SG-000053	Télénet	TELE65	1 869,18
SG-000064	Formation rôle munici.	ADMQ50	442,65
SG-000065	Compte de cellulaire	BELL60	1 113,28
SG-000066	Entretien ménager mo	CTAA50	3 694,29
SG-000067	Test psychométrique	INTE60	201,21
SG-000068	Frais informatique m	VISI67	7 889,32
SG-000069	Achats divers mai	MEGA50	1 857,15
SG-000070	Maintenance extinct.	PROF50	510,48
SG-000071	Site Web annuel	ARSE90	411,61
SG-000072	Clés bureau développ.	FERL67	35,53
SG-000073	Assemblée 9 avril 20	MUNI45	118,61
SG-000074	Quincaillerie pour e	HOME30	32,22
SG-000075	Formation en salle c	ADMQ50	229,95
SG-000076	Repas séance 14 mai	ERMI50	303,98
SG-000077	Gouvernance informat.	MARC05	4 031,52
Total fonds MRC			<u>63 882,04</u> \$
DB-000002	Avis de mutation	FOND45	6,00 \$
Total fonds TNO			<u>6,00</u> \$
DB-000008	Entretien véhicule F	JEAN30	244,51 \$
DB-000009	Essence mai	SHEL50	512,02
SG-000001	Frais TPV	GLOB	47,49
Total fonds villégiature			<u>804,02</u> \$
DB-000005	Repiquage arbres reb.	MASS20	7 062,34 \$
DB-000006	Vêtements-bottes tec	LCRV80	859,02
DB-000007	Appareil Android GSF	GROU30	1 394,65
DB-000008	Rubans, huile à mou.	INDU40	323,08
SG-000003	Acquisition bien sans	CAIN50	482,03
Total fonds TPI			<u>10 121,12</u> \$
Total des engagements			<u>74 813,18</u> \$

Point n° 6.1.1 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2024-167

Sujet : Approbation du règlement n° 2024-01 – Municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean

Il est proposé par M. Luc Gibbons, appuyé par M. Serge Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 2024-01 de la Municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean modifiant le plan d'urbanisme (n° 2018-02) de manière à identifier toute partie du territoire peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain, et la description de toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces milieux.

Point n° 6.1.2 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2024-168

Sujet : Approbation du règlement n° 2024-02 – Municipalité de Saint-Prime

Il est proposé par M^{me} Claudie Laroche, appuyé par M^{me} Claire Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 2024-02 de la Municipalité de Saint-Prime modifiant son plan d'urbanisme (n° 2017-02) de manière à identifier toute partie du territoire peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain et la description de toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces milieux.

Point n° 6.1.3 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2024-169

Sujet : Avis du conseil sur la résolution n° 2024-06-103 (dérogation mineure en zone de contraintes) – Municipalité de Sainte-Hedwidge

Attendu qu'en vertu du 4^e alinéa de l'article 145.7 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1; LAU), une municipalité qui accorde une dérogation mineure dans un lieu visé au 2^e alinéa de l'article 145.2, soit dans un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité ou de santé publiques, de protection de l'environnement ou de bien-être général, doit transmettre à la MRC une copie de la résolution accordant la dérogation mineure demandée;

Attendu que dans les 90 jours de la réception de la résolution, le conseil de la MRC peut, s'il estime que la décision autorisant la dérogation a pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publiques ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général :

1. Imposer toute condition visée au deuxième alinéa dans le but d'atténuer ce risque ou cette atteinte ou modifier, à ces fins, toute condition prévue par le conseil de la municipalité;
2. Désavouer la décision autorisant la dérogation, lorsqu'une atténuation du risque ou de l'atteinte n'est pas possible;

Attendu la décision n° 2024-06-103 accordée par le conseil de la Municipalité de Sainte-Hedwidge et ayant pour effet d'accorder une demande de dérogation mineure visant à réduire la marge de recul avant à 3 mètres plutôt qu'à 10 mètres en prévision de la construction d'un bâtiment accessoire situé au 301, chemin du Lac-Creux-Ouest;

Attendu que le Service de l'aménagement du territoire a procédé à l'analyse de la décision autorisant la dérogation mineure, et qu'il juge qu'elle n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publiques ni de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général;

Attendu que la dérogation mineure ne va pas au-delà des normes minimales prescrites par le Règlement sur les activités dans des milieux humides, hydriques et sensibles et par le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC;

Par conséquent, il est proposé par M. Serge Bergeron, appuyé par M^{me} Marie-Noëlle Bhérer et résolu à l'unanimité des conseillers d'aviser la Municipalité de Sainte-Hedwidge que la MRC du Domaine-du-Roy n'entend pas se prévaloir des pouvoirs prévus au 4^e alinéa de l'article 145.7 de la LAU concernant la dérogation mineure octroyée en vertu de la résolution n° 2024-06-103, cette demande ne visant pas des dispositions adoptées en vertu des paragraphes 16° ou 16.1° du deuxième alinéa de l'article 113 ou des paragraphes 4° ou 4.1° du 2^e alinéa de l'article 115, et celle-ci n'ayant pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publiques ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général.

Point n° 6.1.4 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2024-170

Sujet : Approbation du règlement n° 2022-744 – Municipalité de Chambord

Il est proposé par M. Bernard Boivin, appuyé par M. Dany Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 2022-744 de la Municipalité de Chambord modifiant son règlement de zonage (n° 2018-621) de manière à apporter diverses modifications.

Point n° 6.1.5 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2024-171

Sujet : Approbation du règlement n° 2023-755 – Municipalité de Chambord

Il est proposé par M. Bernard Boivin, appuyé par M. Dany Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 2023-755 de la Municipalité de Chambord modifiant son plan d'urbanisme (n° 2018-620) de manière à agrandir une aire sous affectation récréative à même une aire sous affectation de villégiature dans le secteur du camping Domaine Lac-Saint-Jean.

Point n° 6.1.6 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2024-172

Sujet : Approbation du règlement n° 2023-756 – Municipalité de Chambord

Il est proposé par M. Bernard Boivin, appuyé par M. Dany Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 2023-756 de la Municipalité de Chambord modifiant son règlement de zonage (n° 2018-621) de manière à assurer la concordance au règlement n° 2023-755 modifiant le plan d'urbanisme (règlement n° 2018-620).

Point n° 6.1.7 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2024-173

Sujet : Approbation du règlement n° 2024-767 – Municipalité de Chambord

Il est proposé par M. Bernard Boivin, appuyé par M. Dany Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 2024-767 de la Municipalité de Chambord modifiant son règlement de zonage (n° 2018-621) de manière à prévoir un cadre normatif pour les terrains de camping en coopérative dans la zone 3REC et permettre les usages de récréation intensive dans la zone 1AF.

Point n° 6.1.8 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2024-174

Sujet : Approbation du règlement n° 24-120 – Ville de Saint-Félicien

Il est proposé par M. Luc Gibbons, appuyé par M^{me} Claire Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 24-120 de la Ville de Saint-Félicien modifiant son règlement de zonage (n° 18-943) en vue d'ajouter l'usage de service de réparation d'automobiles en usage spécifiquement autorisé dans la zone 114-M.

Point n° 6.1.9 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2024-175

Sujet : Approbation du règlement n° 2024-15 – Ville de Roberval

Il est proposé par M. Luc Chiasson, appuyé par M. Serge Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 2024-15 de la Ville de Roberval modifiant son plan d'urbanisme (n° 2018-08) relativement au développement des services publics et parapublics en lien avec la santé et les services sociaux à l'entrée sud du noyau urbain.

Point n° 6.1.10 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2024-176

Sujet : Approbation du règlement n° 2024-16 – Ville de Roberval

Il est proposé par M. Luc Chiasson, appuyé par M. Serge Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 2024-16 de la Ville de Roberval modifiant son règlement de zonage (n° 2018-09) relativement au développement des services publics et parapublics en lien avec la santé et les services sociaux à l'entrée sud du noyau urbain.

Point n° 6.2.1 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2024-177

Sujet : Mandat – Déplacement de la halte cycliste/Projet 12A Normandin

Attendu que le 1^{er} novembre 2018, le comité intermunicipal de coordination de la Véloroute des Bleuets a entériné le Plan de gestion des infrastructures cyclables 2018-2023, lequel priorise dix-sept projets de bonification du circuit cyclable;

Attendu que le plan identifiait plusieurs projets prioritaires de bonification du circuit cyclable, notamment la construction d'une nouvelle piste cyclable à Normandin, entre Place de la coopération et l'intersection de la route 169 et du rang 8, dont le mandat de construction a été octroyé en septembre 2023 et qui est pratiquement complété à ce jour;

Attendu qu'afin de finaliser les aménagements, il est nécessaire de déplacer la halte cycliste qui est localisée à proximité de la piste actuelle, qui sera démantelée une fois la construction de la nouvelle infrastructure terminée;

Attendu que la Ville de Normandin a identifié un nouveau site et qu'une soumission a été demandée à un entrepreneur local pour procéder aux travaux à court terme en prévision de l'ouverture du tronçon;

Attendu que l'entreprise Excavation Ouellet propose de procéder aux travaux, et ce, pour un prix total estimé à 17 181,50 \$, plus taxes;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Marie-Noëlle Bhérer, appuyé par M^{me} Claudie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le mandat de déplacement de la halte cycliste dans le cadre du projet 12A de bonification de la Véloroute des Bleuets à Normandin à Excavation Ouellet, et ce, pour un montant total estimé à 17 181,50 \$, plus taxes.

Point n° 6.2.2 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2024-178

Sujet : Directives de changement n° 2 – Aménagement d'une piste cyclable/Projet 12A Normandin

Attendu les travaux d'aménagement d'une piste cyclable dans le cadre du projet 12A à Normandin dont le contrat a été octroyé en vertu de la résolution n° 2023-241 à Excavation Michel Paradis inc.;

Attendu les directives de changement n° 2 préparées par le surveillant de chantier, Mageco LMG, d'une somme de 16 040,20 \$;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Laprise, appuyé par M. Luc Chiasson et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les directives de changement n° 1 d'une somme de 16 040,20 \$ plus taxes.

Point n° 6.2.3 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2024-179

Sujet : Décompte progressif n° 3 – Aménagement d'une piste cyclable/Projet 12A Normandin

Attendu les travaux d'aménagement amorcés pour une nouvelle section de piste cyclable à Normandin, dont le contrat a été octroyé par la résolution n° 2023-241;

Attendu que le surveillant de chantier de la MRC, Mageco LMG, a remis le décompte progressif n° 3 pour lequel l'entreprise Excavation Michel Paradis inc. demande un paiement de 252 064 \$ taxes incluses, pour les travaux prévus dans les documents de soumission;

Attendu que ce montant, qui inclut une retenue de 10 %, correspond à l'avancement réel des travaux en date du 31 mai 2024, tel qu'approuvé par Mageco LMG;

Par conséquent, il est proposé par M. Serge Bergeron, appuyé par M^{me} Marie-Noëlle Bhérer et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement, selon le décompte progressif n° 3, d'une somme de 252 064 \$ taxes incluses à Excavation Michel Paradis inc., et ce, selon la recommandation de paiement préparée par Mageco LMG.

Point n° 6.3.1 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2024-180

Sujet : Adoption – Caractérisation des immeubles et des secteurs à potentiel patrimonial (phase 1)

Attendu que le 1^{er} avril 2021, la Loi sur le patrimoine culturel a introduit l'obligation pour les municipalités régionales de comté d'adopter et de mettre à jour périodiquement un inventaire des immeubles construits avant 1940 qui sont situés sur leur territoire et qui présentent une valeur patrimoniale sur leur territoire;

Attendu que le 16 juin 2022, le ministère de la Culture et des Communications a consenti une aide financière de 44 163 \$ à la MRC du Domaine-du-Roy afin de soutenir la phase 1 de cette démarche, visant à établir une caractérisation des immeubles et des secteurs à potentiel patrimonial;

Attendu qu’un mandat a par la suite été octroyé au Service d’aide-conseil en rénovation patrimoniale (SARP), en collaboration avec la Société d’histoire Domaine-du-Roy, afin de procéder à l’élaboration de cette caractérisation.

Attendu que le SARP a déposé à la MRC, le 5 juin dernier, le rapport final de cette démarche, lequel comprend quatre étapes :

- Documentation : recenser et rassembler les données existantes en matière de patrimoine immobilier sur le territoire;
- Analyse : dresser le portrait historique du territoire;
- Recensement : établir la liste des immeubles construits avant 1940;
- Interprétation : identifier sous forme cartographique ou autre, des immeubles, des ensembles ou des secteurs construits avant 1940 pouvant présenter un potentiel pour l’inventaire;

Attendu que l’identification des immeubles et des secteurs à potentiel patrimonial ainsi que leur caractérisation constituent une phase préalable indispensable à la sélection des immeubles présentant une valeur patrimoniale;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Claudie Laroche, appuyé par M^{me} Cindy Plourde et résolu à l’unanimité des conseillers d’adopter :

- Le rapport de caractérisation des immeubles et des secteurs à potentiel patrimonial (phase 1) préparé et déposé par le Service d’aide-conseil en rénovation patrimoniale;
- Le rapport de reddition de compte et d’autoriser sa transmission au ministère de la Culture et des Communications.

Point n° 7.1 de l’ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2024-181

Sujet : Entente de développement culturel – Adoption de projets

Attendu que le comité d’évaluation de projets issu du comité de pilotage de l’entente de développement culturel a procédé à l’évaluation des demandes d’aide financière permettant d’engager les sommes disponibles provenant de cette entente;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Cindy Plourde, appuyé par M^{me} Claire Desbiens et résolu à l’unanimité des conseillers d’accepter les projets ci-dessous dans le cadre du Fonds de l’entente de développement culturel :

Volet 1

Mise en valeur de la culture comme levier de vitalité du territoire

1. Bibliothèque de Chambord : Vivez les « Chambordais aventures » (2 800 \$)	2 800 \$
2. Corporation du Bedeau : Série culture et collectivité automne 2024 (5 000 \$)	5 000 \$
3. École de danse Studio Nord : Accompagnement des enseignants en culture sur la différenciation pédagogique (5 000 \$)	5 000 \$
4. Municipalité de Saint-Prime : « Cinétoile » d’été (5 000 \$)	5 000 \$
5. Municipalité de Chambord : Accès à la culture, culture artistique, culture du sol (art nature) (455,00 \$)	455 \$
6. Corporation de la vieille fromagerie : L’heure du thé à l’anglaise (2 500 \$)	2 500 \$

- | | |
|--|----------|
| 7. Municipalité de Sainte-Hedwidge : Jeunesse en art et artistes pour tous
(5 000 \$) | 5 000 \$ |
|--|----------|

Volet 2

Connaissance et mise en valeur du patrimoine archéologique

- | | |
|---|----------|
| 8. Chantier Pilotoua : À la Mer du Nord (Le Retour des Canots Tremblay)
(5 000 \$) | 5 000 \$ |
|---|----------|

- Volet 3**

Mise en valeur du patrimoine culturel et du tourisme culturel du territoire et/ou bonifier l’expérience touristique par des initiatives culturelles
- | | |
|---|------------------|
| 9. Corporation de la vieille fromagerie : L’heure du thé à l’anglaise
(2 500 \$) | 2 500 \$ |
| 10. Corporation du Moulin des pionniers : Lancement de la saison 2024
(5 000 \$) | 5 000 \$ |
| | 38 255 \$ |

Point n° 7.2 de l’ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2024-182

Sujet : Fonds de développement du Domaine-du-Roy – Adoption de projets

Attendu que le comité d’évaluation de projets a procédé à l’évaluation des demandes d’aide financière permettant d’engager les sommes disponibles dans le Fonds de développement du Domaine-du-Roy;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Cindy Plourde, appuyé par M. Serge Bergeron et résolu à l’unanimité des conseillers d’accepter les projets ci-dessous dans le cadre du Fonds de développement du Domaine-du-Roy :

- Volet local**
- | | |
|---|------------------|
| 1. Société d’horticulture et d’écologie de Roberval : Sentiers pédestres sur le site de la forêt et des jardins nourriciers de Roberval (26 000 \$) | 26 000 \$ |
| 2. Centre populaire de Roberval: Expansion et amélioration de l’accessibilité (volet local Roberval : 8 000 \$) | 8 000 \$ |
| Modification du nom du promoteur Résolution n° 2024-153 | |
| 3. Cercle des Fermières Saint-Louis de Chambord Cercle des Fermières du Québec : Ateliers intitulés « Café tricot à Chambord » (2 725 \$) | |
| | 34 000 \$ |

- Volet territorial**
- | | |
|--|-----------------|
| 4. Centre populaire de Roberval: Expansion et amélioration de l’accessibilité (volet territorial 8 000 \$) | 8 000 \$ |
| | 8 000 \$ |

Point n° 7.3 de l’ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2024-183

Sujet : Entente de vitalisation – Adoption de projets

Attendu que les comités d’évaluation de projets ont procédé à l’évaluation des demandes d’aide financière permettant d’engager les sommes disponibles dans le cadre de l’entente de vitalisation;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Laprise, appuyé par M. Dany Bouchard et résolu à l’unanimité des conseillers d’accepter les projets ci-dessous dans le cadre de l’entente de vitalisation :

1. Municipalité de Lac-Bouchette : Aménagement d'un gym et amélioration du bâtiment (100 000 \$)	100 000 \$
2. Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean : Mise en valeur de la tourbière du lac Ouiatchouan à Lac-Bouchette (100 000 \$)	100 000 \$
	<u>200 000 \$</u>

Point n° 7.4 de l’ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2024-184

Sujet : Fonds Résolu – Nomination et modification du taux d’intérêt

Attendu le départ de certains membres du comité du Fonds Résolu, une restructuration est envisagée afin de constituer un nouveau comité;

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy a la liberté de déterminer la structure organisationnelle pour la gestion du Fonds;

Attendu la proposition de la MRC d’ajouter, dans la composition du comité, une personne provenant de Produits forestiers Résolu;

Attendu l’augmentation des taux d’intérêt, il y aurait lieu de modifier la politique du Fonds Résolu afin d’uniformiser les taux d’intérêt avec ceux prévus au fonds FLI, soit le taux d’intérêt des investissements calculé en ajoutant une prime de risque et une prime d’amortissement au taux de base qui est de 2 %;

Par conséquent, il est proposé par M. Bernard Boivin, appuyé par M. Luc Chiasson et résolu à l'unanimité des conseillers :

- Que le comité du Fonds Résolu soit constitué des membres du comité d’investissement de la MRC, bonifié d’une personne nommée par Produits forestiers Résolu;
- De modifier la politique du Fonds Résolu afin que le taux d’intérêt des investissements soit calculé en ajoutant une prime de risque et une prime d’amortissement au taux de base qui est de 2 %, et ce, comme suit :

Prime de risque :

Risque/Type de prêt	Prêt à terme
	Prime de risque
Très faible	+ 1,5 %
Faible	+ 2,5 %
Moyen	+ 3,5 %
Élevé	+ 4,5 %
Très élevé	N/A

Prime d’amortissement :

Une prime d’amortissement de 1,5 % est ajoutée si le terme du prêt est supérieur à soixante mois (incluant le moratoire, s’il y a lieu).

Point n° 7.5 de l’ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2024-185

Sujet : Projet pilote – Jumelage d’intégration socioprofessionnel à l’emploi

Attendu le programme de jumelage postdiplôme réalisé grâce à un partenariat entre le Cégep de St-Félicien, la MRC de Maria-Chapdelaine et la MRC du Domaine-du-Roy;

Attendu que le programme vise à faciliter l'insertion professionnelle des étudiants étrangers souhaitant demeurer en région après leur formation pour y travailler, en les mettant en relation avec des entreprises du secteur et en offrant des ressources pour favoriser leur rétention sur le territoire des MRC du Domaine-du-Roy et de Maria-Chapdelaine;

Attendu que le programme vise également à :

- 1) Faciliter la transition des futurs diplômés entre le monde académique et professionnel;
- 2) Permettre aux nouveaux diplômés de bénéficier de conseils personnalisés en immigration pour l'obtention des autorisations nécessaires pour demeurer dans la région après leurs études;
- 3) Encourager le réseautage et l'établissement de contacts professionnels;
- 4) Contribuer à la rétention des talents, stimulant ainsi la croissance économique et permettant de répondre aux besoins de main-d'œuvre dans le secteur;

Attendu que ce projet s'inscrit dans les actions ciblées par le chantier n° 4 sur la Transition de l'insertion socioprofessionnelle des étudiantes et étudiants internationaux du Pôle sur les transitions en enseignement supérieur qui accorde une somme de 10 000 \$ afin de valider l'aspect juridique et l'arrimage socioprofessionnel;

Attendu une somme de 2 500 \$ accordée par chacun des partenaires, pour un budget total de 17 500 \$;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Marie-Noëlle Bhérer, appuyé par M. Dany Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser :

- Le versement d'une somme de 2 500 \$ correspondant à la contribution de la MRC du Domaine-du-Roy;
- La nomination de la MRC du Domaine-du-Roy à titre de mandataire du projet.

Que M^{me} Odrey Doucet, coordonnatrice du Service aux entreprises, soit autorisée à signer l'entente et à gérer les engagements et les décaissements liés à ce projet.

Point n° 7.6 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2024-186

Sujet : Modification à la délégation au comité d'investissement

Attendu que le délai de réponse lié aux dossiers présentés à la politique de soutien aux entreprises est trop long;

Attendu la modification de la politique, en 2023, laquelle a permis d'augmenter la limite du montant de prêt à un maximum de 100 000 \$, et qu'il appert que la délégation accordée est trop limitative;

Attendu que la procédure consistant à présenter les dossiers à deux comités différents (investissement et développement) occasionne un retard important dans l'octroi des prêts;

Attendu que dans ces conditions, il est suggéré au conseil de la MRC du Domaine-du-Roy de hausser de 25 000 \$ à 50 000 \$, le montant de délégation octroyé au comité d'investissement;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Cindy Plourde, appuyé par M. Luc Gibbons et résolu à l'unanimité des conseillers d'augmenter de 25 000 \$ à 50 000 \$ la limite de délégation du comité d'investissement, et ce, conditionnellement à l'acceptation du comité de développement.

Point n° 7.7 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2024-187

Sujet : Autorisation de gestion des engagements et des dépenses reliées au budget de la stratégie de main-d'œuvre

Attendu le budget de la stratégie de main-d'œuvre approuvé par le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy (résolution n° 2022-343);

Attendu le budget des dépenses projetés pour 2024 d'une somme de 34 500 \$ sur un budget total de 98 800 \$;

Par conséquent, il est proposé par M. Luc Chiasson, appuyé par M^{me} Claire Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser M^{me} Odrey Doucet à décaisser les sommes projetées de 34 500 \$ reliées à la stratégie de main-d'œuvre prévues dans le budget 2024 de la MRC du Domaine-du-Roy.

Point n° 7.8 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2024-188

Sujet : Adoption du plan d'intervention et d'affectation des ressources – Accès entreprise Québec

Attendu le plan d'intervention et d'affectation des ressources 2024-2025 qui découle de l'entente intervenue entre la MRC du Domaine-du-Roy et le ministère de l'Économie et de l'Innovation quant au déploiement des services d'Accès entreprise Québec sur son territoire;

Attendu que le comité de développement recommande l'adoption du plan d'intervention et d'affectation des ressources 2024-2025 relatif à l'entente Accès entreprise Québec;

Par conséquent, il est proposé par M. Serge Bergeron, appuyé par M. Dany Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le plan d'intervention et d'affectation des ressources 2024-2025 relatif à l'entente intervenue entre la MRC du Domaine-du-Roy et le ministère de l'Économie et de l'Innovation quant au déploiement des services d'Accès entreprise Québec sur son territoire.

Que le conseil autorise sa transmission au ministère de l'Économie et de l'Innovation.

Point n° 7.9 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2024-189

Sujet : Prolongation de mandat à Interlee – Remplacement d'une conseillère en développement local

Attendu le mandat accordé à Interlee afin d'assurer le remplacement de M^{me} Nancy Petit, conseillère en développement local, et ce, par la résolution n° 2024-107;

Attendu qu'il y a lieu de prolonger le mandat accordé à Interlee, puisque le retour de la ressource n'est pas confirmé, et ce, pour une somme de 21 000 \$ avant les taxes applicables;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Cindy Plourde, appuyé par M^{me} Marie-Noëlle Bhérer et résolu à l'unanimité des conseillers de prolonger le mandat d'Interlee pour le remplacement de M^{me} Nancy Petit, conseillère en développement local, et ce, pour une somme de 21 000 \$ avant les taxes applicables.

Que M^{me} Jacynthe Brassard, coordonnatrice au développement des milieux, est autorisée à procéder à l'engagement des dépenses et des déboursés liés à ce contrat.

Point n° 7.10 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2024-190

Sujet : Changement au cadre de vitalisation

Attendu le cadre de vitalisation adopté par le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy en vertu de la résolution n° 2023-139;

Attendu la prolongation, jusqu'au 31 décembre 2026, demandée par la résolution n° 2024-101, et ce, pour l'engagement des sommes de l'entente de vitalisation;

Attendu que les membres du comité de vitalisation souhaitent modifier le cadre de vitalisation et en ont fait une recommandation lors de leur rencontre tenue le 6 juin 2024;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Cindy Plourde, appuyé par M. Bernard Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers de modifier l'article 6 du cadre de vitalisation comme suit :

6. *Processus d'attribution des sommes du fonds de vitalisation :*

Pour l'année 2024, les mois d'analyse seront les suivants :

- *Mai 2024 au lieu de mars 2024;*
- *Juin 2024 (retiré);*
- *Novembre 2024.*

Advenant que des sommes du fonds soient toujours non engagées au 31 décembre 2024, le conseil de la MRC délègue la responsabilité au comité de vitalisation de réaliser des appels de projets en 2025 et 2026, selon le besoin.

Point n° 7.11 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2024-191

Sujet : Approbation des états financiers 2023 de la Corporation du Parc régional de Val-Jalbert

Attendu que conformément à la convention d'emphytéose intervenue avec la Corporation du Parc régional de Val-Jalbert, la MRC du Domaine-du-Roy doit annuellement approuver les états financiers de la corporation;

Attendu que les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2023 ont été déposés et présentés aux membres du conseil de la MRC du Domaine-du-Roy lors de l'assemblée générale annuelle qui a eu lieu le mardi 14 mai 2024;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Claire Desbiens, appuyé par M. Luc Chiasson et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les états financiers de la Corporation du Parc régional de Val-Jalbert pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2023.

Point n° 7.12 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2024-192

Sujet : Nomination – Comité de développement

Attendu que la démission de M. Christian Taillon à titre de président et membre du Chantier Agro de la MRC du Domaine-du-Roy;

Attendu que les membres du chantier ont désigné M. Luc De Launière en remplacement de M. Taillon à titre de président du chantier;

Attendu qu'il y a lieu de nommer M. Luc De Launière à titre de représentant du chantier Agroalimentaire au comité de développement en remplacement de M. Christian Taillon;

Par conséquent, il est proposé par M. Luc Chiasson, appuyé par M^{me} Cindy Plourde et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la nomination de M. Luc De Launière, à titre de membre du comité de développement en remplacement de M. Christian Taillon.

Point n° 10.1 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2024-193

Sujet : Programme d'aide aux employés et service de télémédecine

Attendu la recommandation des membres du comité des ressources humaines pour la mise en place dès le 1^{er} juillet 2024 d'un service de télémédecine et d'un programme d'aide aux employés et de leur famille;

Attendu l'analyse des offres de services des fournisseurs pour un coût annuel estimatif de 8 000 \$ qui sera assumé en partie par les employés et en partie par l'employeur;

Par conséquent, il est proposé par M. Serge Bergeron, appuyé par M. Ghislain Laprise et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'ajout à l'offre d'avantages sociaux de la MRC du Domaine-du-Roy, du service de télémédecine et du programme d'aide aux employés (PAE) dès le 1^{er} juillet 2024.

Que le service de télémédecine soit offert par TELUS Santé et que le programme d'aide aux employés soit dispensé par la Clinique Psy coup de pouce de Roberval;

Que le directeur général et le directeur général adjoint sont autorisé à conclure et à signer les contrats en ce sens.

Point n° 10.2 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2024-194

Sujet : Confirmation d'embauche – Étudiante en soutien administratif

Attendu le processus de recrutement afin de pourvoir un poste étudiant en soutien administratif au Service de l'aménagement du territoire de la MRC du Domaine-du-Roy pendant la période estivale;

Attendu la recommandation déposée par la conseillère en ressources humaines d'embaucher à ce poste, M^{me} Florence Bégin, étudiante à l'Université du Québec à Chicoutimi;

Attendu que cette recommandation a été approuvée par le directeur général conformément au règlement n° 310-2023 sur la délégation des dépenses;

Attendu que la durée de l'emploi prévue est d'environ dix semaines et sera financée à même le fonds Villégiature;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Claudie Laroche, appuyé par M. Dany Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner l'embauche de M^{me} Florence Bégin, à titre d'étudiante en soutien administratif, en date du 17 juin 2024, et ce, selon les modalités de la lettre d'embauche.

Point n° 13.1 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2024-195

Sujet : Contribution 2024 – Entente sectorielle de développement pour l'implantation d'un réseau de station de lavage d'embarcation au Lac-Saint-Jean

Attendu le projet de la Corporation LACTivité Pêche Lac-Saint-Jean pour la mise en place de vingt stations de lavage de bateaux autour du lac Saint-Jean, et ce, de 2023 à 2025;

Attendu la demande de versement de la Corporation LACTivité Pêche Lac-Saint-Jean pour l'année 2024;

Par conséquent, il est proposé par M. Luc Gibbons, appuyé par M. Luc Chiasson et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter de verser la contribution 2024 à la Corporation LACTivité Pêche Lac-Saint-Jean, et ce, d'une somme de 25 000 \$.

Que la somme soit financée à même le fonds TNO.

Point n° 17 de l'ordre du jour
Sujet : Période de questions

M. Jean-François Robert interroge le conseil sur le traitement de sa demande visant à documenter dans le Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) la présence d'une usine d'asphaltage dans le bassin versant de la Petite rivière à l'Ours et la culture de maïs sous paillis de plastique oxodégradable.

Point n° 17.1 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2024-196

Sujet : Motion de remerciements – M. Mario Gagnon

Attendu que M. Mario Gagnon assume la fonction de directeur général de la MRC du Domaine-du-Roy depuis le 12 décembre 2015;

Attendu que tout au long de ses années de service à titre de directeur général, M. Mario Gagnon a démontré des compétences professionnelles et une rigueur intellectuelle exceptionnelle;

Attendu que sous sa direction, le territoire de la MRC du Domaine-du-Roy s'est démarqué dans plusieurs domaines et notamment par la mise en œuvre de projets novateurs dont les générations futures profiteront des retombées pendant de nombreuses années à venir;

Attendu que les membres du conseil de la MRC du Domaine-du-Roy se considèrent privilégiés d'avoir bénéficié des services d'une ressource d'une telle qualité;

Attendu que les membres du conseil tiennent à remercier M. Mario Gagnon pour les services rendus au territoire de la MRC du Domaine-du-Roy au cours des neuf dernières années;

Par conséquent, il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité qu'une lettre soit transmise à M. Mario Gagnon, afin de le remercier pour son apport exceptionnel au territoire de la MRC du Domaine-du-Roy depuis son embauche à titre de directeur général le 12 décembre 2015.

Point n° 18 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2024-197

Sujet : Levée de la séance

Sur proposition de M^{me} Claudie Laroche, la séance est levée.

Yanick Baillargeon
Préfet

Mario Gagnon
Directeur général